

PROTECTION DE L'ENFANCE ET MARIAGE DES ENFANTS

Chaque année dans le monde, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Le mariage des enfants touche les filles de manière disproportionnée et les prive de leurs droits fondamentaux à la santé, à la sécurité et à l'éducation. Les filles mariées avant l'âge de 18 ans sont plus susceptibles de subir des violences de leur partenaire intime, ainsi que des sévices sexuels, des brutalités physiques, des pressions psychologiques et de la violence émotionnelle de la part de leur belle-famille.



Sur la photo : des membres de la communauté et des enfants participent à des activités de sensibilisation aux droits des filles et au mariage des enfants avec la Yes I Do Alliance à Lombok, en Indonésie. Photo : Filles, Pas Epouses/Graham Crouch

Dans une approche multisectorielle visant à prévenir le mariage des enfants et à répondre aux besoins des filles et des garçons mariés pendant l'enfance, les interventions de protection de l'enfance jouent un rôle essentiel.

La présente note d'information porte sur l'importance d'investir dans les systèmes de protection de l'enfance de manière à avoir une incidence à grande échelle sur le mariage des enfants. Elle met en évidence l'émergence de bonnes pratiques, dont la plupart sont mises en œuvre par des organisations de la société civile au niveau local.

En quoi la protection de l'enfance contribue-t-elle à mettre fin au mariage des enfants ?

La protection de l'enfance promeut les droits des filles et garçons de tous âges : la protection de l'enfance repose sur les droits des enfants et la protection de l'ensemble des filles et des garçons, de la naissance à l'âge adulte. Pour protéger l'intérêt supérieur des enfants, les approches doivent être adaptées à leur âge et reconnaître l'évolution de leurs capacités. Elles doivent également être adaptées au risque spécifique de mariage précoce encouru à tous les âges de l'enfance. Les filles mariées de force, les filles mariées à un homme plus âgé, les

Un système de protection de l'enfance consiste en l'interconnexion de composantes au niveau communautaire, local et national s'articulant autour d'un objectif commun : prévenir, atténuer et gérer les cas d'abandon, d'exploitation et de violence ciblant les enfants¹. Tout système de protection de l'enfance fonctionne dans le cadre de la loi et d'une structure réglementaire cohérente composée de politiques, de procédures et de directives. Habituellement, un ministère ou un département (par exemple, le ministère de la Protection sociale) intervient auprès de tous les autres secteurs comme la justice, l'éducation, la santé et la sécurité pour diriger et coordonner des interventions efficaces en matière de protection de l'enfance². Les systèmes de protection de l'enfance doivent être fondés sur les droits, adaptés aux enfants, sensibles au genre et dans l'intérêt supérieur des enfants, ainsi que reposer sur le « principe d'innocuité » (avant tout, ne pas nuire).

jeunes adolescentes, les adolescentes enceintes, les mères adolescentes et les adolescentes divorcées sont plus susceptibles d'avoir besoin de protection. Le mariage des enfants touche également les garçons (quoiqu'un nombre inférieur) et les interventions de protection de l'enfance doivent tenir compte de leurs besoins et intérêts³. La protection de l'enfance appuie les droits des enfants à être informé-e-s, à s'exprimer et à participer à la prise des décisions les concernant, afin de leur permettre de mieux se protéger.

La protection de l'enfance comprend des services de prévention et d'intervention : pour assurer le bien-être des enfants, la protection de l'enfance ne se limite pas à un seul secteur indépendant ni à des démarches axées uniquement sur certains problèmes. Les approches, services et systèmes de protection de l'enfance aux niveaux des communautés et des districts sont conçus pour prévenir toute forme de violence et d'exploitation des enfants et intervenir en cas de besoin. À l'aide de lignes d'assistance téléphonique pour enfants, de services de gestion de cas et de systèmes d'enregistrement civil, les services d'intervention peuvent identifier les filles en danger et prévenir le mariage des enfants. La protection de l'enfance peut également intervenir auprès des filles déjà mariées, enceintes ou mères en leur offrant des services complets axés sur la sécurité, la protection, la santé, les soins psychosociaux, l'éducation, le soutien économique et la justice.

Les systèmes de protection de l'enfance coordonnent les services et les prestataires à différents niveaux pour veiller à ce qu'elles et ils collaborent à la réalisation des résultats souhaités, notamment dans les domaines suivants : bien-être de l'enfance et de la famille, éducation, santé, sécurité économique, protection sociale, état civil,

accès des enfants aux services de justice. Les systèmes de protection de l'enfance établissent un lien entre la protection de l'enfance dans les communautés, les services au niveau local et les décisions concernant les lois, les politiques et les dotations budgétaires au niveau national. La gestion par cas et l'aiguillage vers les services compétents permettent d'assurer des connexions effectives entre toutes les composantes du continuum de soin.

Les investissements dans les systèmes de protection de l'enfance visent des résultats à grande échelle et une viabilité à long terme : le renforcement des systèmes de protection de l'enfance implique l'établissement de structures et de mécanismes aux niveaux national, régional, local et communautaire, en vue de prévenir toute forme de violence et d'exploitation des enfants et d'intervenir en cas de besoin. Les investissements dans les systèmes de protection de l'enfance peuvent viser simultanément différentes formes de violence (dont le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines/l'excision [MGF/E], le travail des enfants et la traite).

Les gouvernements et les bailleurs de fonds préfèrent ces interventions car elles offrent souvent un meilleur rapport coût-efficacité et sont plus viables que les programmes axés sur une seule problématique. Les systèmes de protection de l'enfance devraient s'efforcer d'avoir une main-d'œuvre bien formée et encadrée⁴, des systèmes d'information sur la protection de l'enfance et des approches de protection attentives et dévouées aux communautés. Ils devraient également viser une couverture nationale pour veiller à ce que tous et toutes les enfants reçoivent le soutien et les soins qui leur sont nécessaires (et qui leur sont dus) pour garantir leur sécurité et leur protection.



Sur la photo : des filles participent à un atelier sur le mariage des enfants organisé par la Solidarity of Refugee Women for Social Welfare (SOFRES) dans le camp de réfugié-e-s de Dzaleka, au Malawi. Photo : Filles, Pas Epouses/Thom Pierce

La protection de l'enfance peut accompagner les approches promouvant l'égalité des genres

Le mariage des enfants existe partout dans le monde et prend racine dans des normes de genre délétères et la discrimination à l'égard des filles et des femmes. Le mariage des enfants se produit dans une grande variété de contextes, chacun possédant ses propres causes, risques et facteurs de prévention variant selon l'environnement et les circonstances. Le mariage des enfants est une manifestation des violences à l'égard des enfants, des violences sexuelles et fondées sur le genre, de la traite d'enfants et de l'esclavage sexuel, entre autres formes d'exploitation.

Les organismes de protection et de défense des droits des enfants se sont initialement concentrés sur la prévention du mariage des enfants plutôt que sur le contexte plus vaste rendant la pratique possible. Ce faisant, ils ont négligé les différentes manières dont la violence touche les filles et les garçons, les déséquilibres de pouvoir filles-garçons et femmes-hommes et les pratiques et normes de genre discriminatoires sous-jacentes qui façonnent la vie quotidienne des enfants, de leurs familles et de leurs communautés.

La protection de l'enfance et le genre⁵. La protection de l'enfance et le travail pour l'égalité des genres et la promotion des droits des filles et des femmes se chevauchent. Ces deux perspectives se complètent et se renforcent mutuellement et devraient être combinées pour accélérer les progrès vers la fin du mariage des enfants.

Les approches promouvant l'égalité des genres⁶ étudient de près, remettent en question et changent les normes de genre toxiques et les déséquilibres de pouvoir qui avantagent les garçons et les hommes au détriment des filles et des femmes. Ces normes de genre font également du tort aux garçons et aux hommes en leur imposant des stéréotypes de masculinité et des modèles de comportement délétères.

Ces dernières années, les organismes de protection de l'enfance ont élargi leur approche de manière à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des adolescentes. Cette réorientation découle de l'évolution des connaissances⁷ et de la collaboration programmatique avec des organismes œuvrant pour la santé sexuelle et reproductive des adolescent·es, l'autonomisation des filles et les droits des femmes.

Des progrès vers des approches d'égalité des genres et d'autonomisation des adolescentes ont été réalisés dans le travail sur le mariage des enfants engagé par des agences de protection de l'enfance comme l'UNICEF, Save the Children, World Vision et Plan International. Cependant, une perspective d'égalité des sexes n'a pas encore été incorporée – ou intégrée – dans l'ensemble du secteur et des systèmes de protection de l'enfance.



Sur la photo : Yohanna et ses amies du centre Mariposa à Cabarete, en République dominicaine. Photo : Filles, Pas Epouses/Fran Afonso

La société civile peut contribuer à la protection de l'enfance en vue de prévenir le mariage des enfants et d'intervenir en cas de besoin⁸

Les organisations de la société civile (OSC) travaillant sur les problématiques de mariage d'enfants sont bien placées pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance, notamment par des interventions ciblées visant à identifier et atteindre les filles les plus vulnérables ; promouvoir des changements de normes sociales et de genre et mobiliser les décideur·ses clés et autres intermédiaires incontournables pour mettre fin à la pratique et à d'autres formes de violence contre les enfants. Dans de nombreux pays, les OSC jouent un rôle au sein des structures de protection de l'enfance comme les comités ou conseils statutaires, coordonnent des interventions aux niveaux des communautés et des districts et fournissent des services comme des foyers d'hébergement, des centres d'accueil et des lignes d'assistance téléphonique pour les enfants. Les OSC contribuent également au renforcement des capacités du personnel de la protection de l'enfance par l'entremise d'un soutien technique offert aux administrations publiques. Enfin, elles jouent un autre rôle essentiel en menant des plaidoyers législatifs et budgétaires et demandant des comptes aux pouvoirs publics quant à leurs engagements envers les systèmes de protection de l'enfance et la fin du mariage des enfants.

Ci-après, nous présentons des stratégies de protection de l'enfance précises liées à la **théorie du changement** de *Filles, Pas Epouses* et une approche holistique à l'égard du mariage des enfants. Les filles sont au centre de cette approche, qui reconnaît également la nécessité de démanteler les structures et les relations de pouvoir qui restreignent l'autodétermination des filles.

Autonomisation des adolescent·e·s et participation des enfants

Stratégie de Filles, Pas Epouses : autonomiser les filles. Une vaste gamme de programmes investissent dans les filles, leur participation et leur bien-être.

Les organisations de protection de l'enfance appuient un large éventail d'activités visant à émanciper les adolescent·e·s et à encourager la contribution des enfants à leurs actions de prévention et d'intervention liées à la violence et à l'exploitation.

Les programmes, les services et les interventions peuvent se concentrer sur les aspects suivants :

- Renforcement des compétences et des connaissances en vue d'autonomiser les enfants et les adolescent·e·s.
- Contribution des enfants et des adolescent·e·s aux systèmes de protection de l'enfance.
- Participation des enfants et des adolescent·e·s à la recherche et la mise en œuvre de programmes.
- Activisme et plaidoyer des enfants et des jeunes.
- Protection des enfants et des adolescent·e·s qui exercent leur libre arbitre.

Études de cas : BALIKA – donner aux adolescentes les moyens de repousser l'âge du mariage⁹

Ce qu'a fait l'organisation

BALIKA, une association bangladaise pour les compétences de vie, le revenu et les connaissances des adolescent·e·s appuyée par le Population Council, intervient auprès de plus de 9 000 filles de 72 communautés en vue de prévenir le mariage des enfants. L'association se concentre sur différents secteurs :

- Éducation : tutorat en mathématiques et en anglais (filles scolarisées) et formation à l'informatique ou aux finances (filles non scolarisées).
- Formation sur l'égalité des genres : formation à l'autonomie fonctionnelle (égalité des genres, négociation, pensée critique et prise de décision) pour les filles.
- Formation sur les moyens de subsistance : formation en informatique, entrepreneuriat, l'usage du téléphone mobile, photographie et initiation aux premiers secours.

Résultats

Les programmes de la BALIKA ont réduit d'un tiers le risque de mariage d'enfant et ont amélioré les perspectives des filles sur le plan social, de la santé et de l'éducation. En plus de repousser l'âge du mariage, voici les résultats du programme :

- Les filles ayant participé au projet étaient 18 % plus susceptibles d'aller à l'école.
- Les filles ayant bénéficié d'un soutien scolaire et d'une formation sur l'égalité des genres étaient 20 % plus susceptibles d'avoir amélioré leurs compétences en mathématiques.
- Les filles ayant suivi une formation de sensibilisation à l'égalité des genres ou une formation sur les moyens de subsistance étaient 33 % plus susceptibles de générer un revenu.

Mobilisation, protection et changements sociaux et comportementaux à l'échelle locale

Le travail auprès des garçons et des hommes constitue un élément essentiel d'une protection de l'enfance sensible au genre. Voici comment nous pouvons réduire la demande de jeunes fiancées et la violence au sein des couples¹⁰ :

- En collaborant avec les pères, les mariés, les partenaires, les frères, les leaders et influenceurs.
- En agissant sur les comportements machistes et des différentes interprétations néfastes de ce que signifie « être un homme » dans un milieu précis.

Stratégie de Filles, Pas Epouses : mobiliser les familles et les communautés. Les familles, les communautés et les jeunes contribuent à changer les mœurs et les comportements qui sous-tendent le mariage des enfants.

Lorsqu'il est question de créer un environnement porteur et protecteur où les adolescent·e·s peuvent s'épanouir, les communautés et les familles jouent un rôle essentiel. Grâce à des mécanismes d'aiguillage et de gestion de cas, les intervenant·e·s au niveau communautaire servent de lien entre les adolescent·e·s et les services spécialisés au niveau des districts.

Les programmes, les services et les interventions peuvent se concentrer sur les aspects suivants :

- Des mécanismes de protection de l'enfance au niveau communautaire (c.-à-d. des comités locaux).
- Promotion de changements sociaux et comportementaux.
- Mobilisation des communautés.

Systèmes de protection de l'enfance

Stratégie de Filles, Pas Epouses : fournir des services.

Les services de différents secteurs se renforcent mutuellement et sont adaptés spécifiquement aux besoins des filles exposées au risque de mariage/d'union et aux filles déjà mariées.

Souvent, les interventions auprès des enfants, des familles et des communautés ne sont pas suffisantes pour protéger les filles et les garçons contre la violence et l'exploitation. Pour être complet, un système de protection de l'enfance doit également être appuyé par des services essentiels permettant de prévenir la violence contre les enfants et d'agir en cas de besoin.

Un système national de protection de l'enfance fondé sur les droits, lorsqu'il est bien coordonné, renforce l'environnement protecteur où évolue chaque enfant et sa famille. Parmi les structures de protection de l'enfance, on compte les services d'assistance téléphonique pour les enfants, les mécanismes de signalement obligatoire et les comités qui évaluent chaque cas de protection de l'enfance et statuent sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité et la protection des enfants en fonction de leur intérêt supérieur¹¹.

Programmes, services et interventions. Les systèmes de protection de l'enfance de base sont renforcés par des systèmes et des services associés.

Parmi les systèmes de protection de l'enfance de base, on compte :

- Les mécanismes de plaintes et de signalement.
- Les services de protection de l'enfance (p. ex., les foyers d'hébergement).
- La coordination entre les prestataires de services et entre les différents échelons : communautaire, local, régional et national.
- Les systèmes d'information sur la protection de l'enfance.

Parmi les systèmes associés, on compte :

- L'accès à une **éducation** de qualité (notamment une éducation sexuelle) et à des milieux d'enseignement sûrs et gratuits pour toutes les filles et tous les garçons, y compris les filles déjà mariées, les filles enceintes et les mères adolescentes.
- L'accès à la **santé** et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR) et à des services de santé mentale.
- Une **sécurité économique** grâce à la protection sociale, à une aide au revenu, à un appui aux moyens de subsistance et à l'emploi des jeunes.
- L'**enregistrement civil** des naissances, des mariages et des décès.
- L'accès à une **justice** adaptée aux jeunes et sensible aux questions de genre.

Plaidoyer juridique, politique et budgétaire

Stratégie de Filles, Pas Epouses : élaborer et appliquer des lois et des politiques. Un cadre juridique et politique solide pour la prévention des mariages et des unions d'enfants et le soutien des filles déjà mariées est en place et réellement appliqué.

Réformes juridiques, politiques de protection de l'enfance, allocation de ressources publiques aux interventions, aux services et aux systèmes de protection de l'enfance : voilà tout autant d'éléments incontournables pour assurer la protection effective des enfants contre la violence et l'exploitation. Les OSC jouent un rôle clé à cet égard : elles mènent des actions de plaidoyer et exigent des comptes des pouvoirs publics quant à l'adoption et la mise en œuvre de modifications législatives.

Le plaidoyer budgétaire a pour objectif d'influer sur la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des finances publiques nationales au profit de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants et des femmes¹³. La contribution de la société civile à l'élaboration de budgets publics peut avoir une incidence sur les processus, les politiques et les résultats budgétaires¹⁴. Les organisations membres de *Filles, Pas Epouses* ont un rôle essentiel à jouer à ce chapitre¹⁵.

Les programmes, services et interventions peuvent se concentrer sur les aspects suivants :

- Réformes législatives.
- Plaidoyer politique fondé sur des données probantes.
- Analyse budgétaire et plaidoyer.

Études de cas : Childline India – utiliser les systèmes de protection de l'enfance pour prévenir le mariage des enfants¹²

Aadita⁹, une jeune fille de 16 ans du district de Mandya, dans l'État du Karnataka (sud-ouest de l'Inde), a appelé l'équipe de Childline. Elle a raconté à la conseillère que sa famille lui imposait un mariage contre son gré. L'équipe de Childline lui a rendu visite en compagnie de l'unité de protection de l'enfance du district (UPED) et de la police. Ils et elles ont discuté avec sa famille de la loi, qui établit l'âge minimum de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons, et des conséquences néfastes du mariage des enfants. Les parents d'Aadita ont accepté de reporter le mariage.

L'équipe de Childline a ensuite présenté la famille au Conseil du bien-être de l'enfant (CBEE) et les parents d'Aadita ont signé une déclaration dans laquelle elles et ils se sont engagés à ne pas la marier avant l'âge de 18 ans. Aadita ne voulait pas rester avec ses parents, alors elle a été hébergée dans un foyer pour jeunes filles du gouvernement.

L'intervention rapide de Childline (appuyée par la police, l'UPED et le CBEE) a permis de prévenir le mariage d'Aadita avant l'âge adulte.

Sur la photo : Monika sur le toit de sa maison au Rajasthan, en Inde. Tout comme Aadita, elle a évité d'être mariée à l'âge de 12 ans en téléphonant à l'équipe de Childline le jour de son mariage. Photo : *Filles, Pas Epouses*/Allison Joyce



⁹Un nom d'emprunt a été utilisé pour préserver l'anonymat

Principales recommandations pour renforcer la protection de l'enfance en vue de mettre fin au mariage des enfants

Recommandations à l'intention des OSC

Plaidoyer budgétaire :

- **Influer sur l'allocation des ressources publiques** (processus, politiques et résultats budgétaires)¹⁶ en ce qui concerne les initiatives et services liés au mariage des enfants par la combinaison d'analyses budgétaires et de plaidoyers stratégique^d.
- **Influer sur le financement des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds de manière à renforcer les services et systèmes multisectoriels de protection de l'enfance** qui aident à prévenir le mariage des enfants et d'autres formes de violence contre les enfants et à intervenir en cas de besoin. Il convient entre autres de financer et de renforcer les capacités des principales ressources humaines vouées à la protection de l'enfance, de fournir une éducation et des services de SDRS aux adolescentes et d'offrir une aide sociale (y compris des transferts monétaires) pour veiller à la sécurité économique des familles dont les filles risquent particulièrement d'être mariées pendant l'enfance.

Systèmes de protection de l'enfance :

- **Utiliser les systèmes de protection de l'enfance existants** et s'aligner sur les capacités du personnel des services sociaux en les renforçant.
- **Encourager l'adoption d'une approche respectant le « principe d'innocuité » à travers le continuum des soins de protection de l'enfance** (par exemple, par des interventions ciblant les mariages d'enfants ou par la protection des jeunes militant·e·s et activistes) et éviter la victimisation secondaire au sein des systèmes de protection de l'enfance, notamment par la protection des enfants dans des foyers d'hébergement et autres institutions¹⁷.
- **Collaborer avec les acteurs et actrices de la protection de l'enfance et les prestataires de services** pour veiller à ce que les mécanismes de protection de l'enfance soient sensibles au genre et adaptés aux enfants. Cela inclus des interventions à l'égard des normes de genre préjudiciables qui encouragent le mariage des enfants et l'exploitation ; engager une discussion avec les parents, les leaders religieux et les leaders traditionnels ; et de promouvoir l'autonomie et la libre expression des filles.
- **Promouvoir le respect des droits des enfants au sein des interventions de justice et de protection locales** fondées sur le droit coutumier et religieux.
- **Dans les contextes humanitaires, veiller à ce que les responsables de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence fondée sur le genre agissent à l'égard du mariage des enfants.** Déterminer les possibilités d'intégrer le mariage des enfants aux plans d'intervention et de réduction des risques et de réponse aux catastrophes, par exemple en protégeant les filles séparées de leur famille dans des situations d'urgence

et en garantissant l'accès à des services de SDRS adapté aux jeunes.

Données et recherche :

- **Compiler des données sur ce qui fonctionne dans différents contextes** pour garantir que les investissements liés à la protection de l'enfance permettent de prévenir le mariage des enfants et d'y faire face, particulièrement dans les contextes humanitaires.
- **Rechercher comment mieux intégrer la protection de l'enfance à d'autres domaines**, notamment l'éducation et les services de santé sexuelle et reproductive.
- **Inclure les opinions, les perspectives et les solutions des adolescentes** dans la collecte de données liées au mariage des enfants.
- **Pousser les bureaux nationaux de statistique à collecter des données sur le mariage des enfants** dans le cadre de leurs processus réguliers de collecte de données.
- **Investir dans des systèmes de statistiques et des registres d'état civil robustes et accessibles** afin d'améliorer l'enregistrement des naissances et des mariages (et ainsi mieux prouver l'âge des enfants), de prévenir le mariage des enfants et d'améliorer les données sur le mariage et le divorce.

Recommandations pour les gouvernements nationaux

Lois et politiques :

- **Promouvoir les droits des enfants et l'égalité des genres dans les lois et politiques nationales**, ainsi qu'au sein du droit coutumier et religieux et des approches de protection au niveau local. Veiller à ce que les réformes législatives soient conformes aux bonnes pratiques et normes internationales en matière de protection de l'enfance.
- **Veiller à ce que les actions nationales pour la fin du mariage des enfants incluent une démarche globale de protection de l'enfance** appuyée par un cadre juridique solide et comportant des interventions aux niveaux des individus, des familles et des communautés en vue de prévenir le mariage des enfants et d'en atténuer les conséquences.

Systèmes et services de protection de l'enfance :

- **Adopter une approche globale de valorisation du personnel des services sociaux** (notamment en ce qui a trait à la planification, au développement et au soutien des effectifs) de manière à renforcer sa capacité à protéger les enfants¹⁸.
- **Dans les situations de crise humanitaire, considérer les effectifs des services sociaux comme un personnel essentiel** et veiller à la prestation continue de services de protection de l'enfance.

- **Investir dans des services adaptés aux enfants et sensibles au genre**, entre autres des lignes d'assistance téléphonique pour les enfants et une protection de remplacement comme des foyers d'hébergement et des centres d'accueil.
- **Fournir une formation de base sur la protection de l'enfance** (y compris sur le mariage des enfants) à tout le personnel œuvrant auprès d'enfants, notamment le personnel enseignant et les professionnel·les de la santé.
- **Associer les enfants et les adolescent·e-s à la conception et à l'élaboration des politiques** et des services de protection de l'enfance.
- **Mobiliser le public et le sensibiliser** aux conséquences du mariage des enfants.

Éducation :

- **Améliorer les politiques d'éducation** afin que les filles aient droit à 12 ans d'une scolarité de qualité, y compris les adolescentes mariées, enceintes et mères.
- **Fournir un appui et des ressources pour garantir un environnement d'apprentissage** sûr dans les écoles, par exemple au moyen de mesures contre la violence ; d'installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène menstruelle ; et d'un transport sans danger vers et depuis les écoles.
- Enseigner des notions de vie pratique et fournir une éducation sexuelle complète dans les écoles pour veiller à ce que les adolescent·e-s acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour se protéger contre la violence et garantir leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs.

Protection sociale :

- **Identifier et investir dans les possibilités d'étendre la protection sociale sensible au genre et à l'enfant**, y compris les interventions qui combinent les transferts monétaires et l'aide à l'enfance pour réduire le risque de mariage précoce et d'exploitation sexuelle des adolescent·e-s.¹⁹

Recommandations pour les bailleurs de fonds, les institutions régionales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales

Données :

- **Investir dans la collecte de données et de preuves sur les actions qui contribuent à mettre fin au mariage des enfants** et aux grossesses chez les adolescentes dans différents contextes et sur les interventions pouvant être répliquées à grande échelle de manière efficace.
- **Inclure les opinions, les perspectives et les suggestions des adolescentes** dans la collecte de données liées au mariage des enfants.

Financement :

- **Les bailleurs de fonds doivent fournir un financement flexible et à long terme pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance**, notamment les systèmes de gestion par cas qui soutiennent les filles risquant d'être la cible de pratiques néfastes, de traite et de violences basées sur le genre.
- **Veiller à ce que les appels humanitaires comprennent des programmes visant à protéger les filles** et les garçons contre la violence et l'exploitation.

Nous tenons à souligner le précieux apport des organisations membres de *Filles, Pas Epouses* au document de travail qui a servi de base à la présente note d'information. Bon nombre de leurs ressources sont citées en référence.

Sur la photo : des filles s'amuse après avoir participé aux activités organisées par GoJoven à Livingston, au Guatemala.
Photo : Filles, Pas Epouses/Colectivo Nómada/Priscilla Mora Flores



Références et ressources

³Save the Children, *Strengthening child protection systems. Guidance for country offices*, 2019.

⁴T. Gupta, *Gender-transformative child protection: An annotated bibliography*. Plan International, 2018.

⁵C. Misunas, C. Murray Gastón et C. Cappa, « *Child marriage among boys in high prevalence countries: an analysis of sexual and reproductive health outcomes* » *BMC International Health and Human Rights*, 2019, vol. 19, no 25.

⁶Global Social Service Workforce Alliance, *Defining the Social Service Workforce*, n.d.

⁷T. Gupta, op. cit. ; UNICEF, *Promoting gender equality through UNICEF-supported programming in child protection*, New York, UNICEF, 2011; et OMS INSPIRE handbook: *Action for implementing the seven strategies for ending violence against children*, 2018.

⁸FNUAP et UNICEF, *Technical note on gender-transformative approaches in the Global Programme to End Child Marriage Phase II: A summary for practitioners*, New York, 2019.

⁹Pour plus d'informations sur les données et preuves liées au mariage des enfants, voir les sites Web des organisations suivantes : *ICRW, Population Council, ALIGN, et GAGE*.

¹⁰*Filles, Pas Epouses, Théorie du changement* ; UNICEF, *Preventing and responding to violence against children and adolescents Theory of Change*, New York, 2017 ; OMS, 2018, op. cit. ; OMS, *School-based violence prevention. A practical handbook*, 2019 ; et World Vision, *A systems approach to child protection. A World Vision discussion paper*, 2011.

¹¹Population Council, *BALIKA empowering girls to delay child marriage in Bangladesh*, 2016.

¹²M. E. Greene et al., *Engaging men and boys to address the practice of child marriage*, Washington, DC, GreeneWorks, 2015, p. 4.

¹³Save the Children, 2019, op. cit. ; OMS, 2018, op. cit.

¹⁴*Childline India webpage on child marriage*.

¹⁵UNICEF, *UNICEF's engagements in influencing domestic public finance for children (PF4C) a Global Programme framework*, 2017.

¹⁶Pour plus d'informations, voir le site Web de l'International Budget Partnership.

¹⁷*Filles, Pas Epouses, La société civile et le plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants : six études de cas*, 2020.

¹⁸Pour des orientations sur le plaidoyer budgétaire, voir le site Web de l'International Budget Partnership.

¹⁹*Filles, Pas Epouses, Normes de protection pour les membres de Filles, Pas Epouses*, 2020.

²⁰Global Social Service Workforce Alliance, *Cadre de renforcement des effectifs des services sociaux*, n.d.

²¹UNICEF, *Cash Plus*, s.d.



Publié en Mai 2021 par
Filles, Pas Epouses

Seventh Floor
65 Leadenhall Street
London
EC3A 2AD
United Kingdom

☎ 0203 725 5858

📠 0207 603 7811

🌐 www.fillespasepouses.org

✉ info@GirlsNotBrides.org

👤 [GirlsNotBrides](https://www.facebook.com/GirlsNotBrides)

📌 www.facebook.com/GirlsNotBrides

Filles, Pas Epouses est un partenariat mondial composé de plus de 1 500 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.

Filles, Pas Epouses est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).